

Exposé du président devant la réunion des Neuf et du Groupe des Dix (Paris, 9 mars 1973)

Légende: Le 9 mars 1973, à l'occasion de la réunion à Paris des ministres des Finances des Neuf et des représentants du Groupe des Dix, le président du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE) insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre une action concertée pour réorganiser un système monétaire international en crise.

Source: Europe. Documents. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emmanuele. 23.03.1973, n° 726. Bruxelles. "Exposé du président du Conseil communautaire fait à Paris devant la réunion des Neuf et du Groupe des Dix (9 mars 1973)", p. 2-3.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_du_president_devant_la_reunion_des_neuf_et_du_groupe_des_dix_paris_9_mars_1973-fr-27d9848f-7d87-4978-80b0-28d30c36535e.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Exposé du président devant la réunion des Neuf et du Groupe des Dix (Paris, 9 mars 1973)

Monsieur le Président,

J'en viens sans plus tarder à l'objet essentiel de notre réunion d'aujourd'hui : mettre en œuvre une action concertée à l'échelle internationale afin d'assurer une remise en ordre du marché des changes.

De l'avis de la Communauté Economique Européenne, la crise que nous traversons est essentiellement due à des facteurs d'ordre spéculatif contre lesquels il importe d'organiser une défense efficace.

Cette défense doit avant tout viser à préserver un ordre international fondé sur des relations ordonnées entre les taux de change. Elle permettrait également de poursuivre dans le calme la réforme nécessaire du système monétaire international. A cet effet, tous les Etats membres du Fonds Monétaire International et en particulier les pays rassemblés autour de cette table, doivent contribuer, chacun dans la mesure de ses possibilités, au succès de cette entreprise.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté propose de réfléchir sur les mesures que nous pourrions adopter en commun. Si un accord était atteint pour affirmer la volonté de coopérer à la stabilité des marchés des changes et à l'affermissement des monnaies attaquées par la spéculation, alors notre réflexion devrait porter sur trois volets principaux.

Le premier concerne les interventions sur les marchés des changes. Dans l'optique qui est la nôtre, il faudrait que le Gouvernement des Etats-Unis, comme d'autres pays rassemblés autour de cette table, s'engage à intervenir au comptant et à terme de façon appropriée pour soutenir le cours du dollar. Le financement de ces interventions pourrait être assuré pour ce qui concerne le proche avenir par l'utilisation des accords de crédit réciproques (swaps). Par ailleurs, on pourrait aussi envisager que les accroissements de balances dollars officielles, par rapport à une référence à définir, fassent l'objet d'une garantie de change.

Le deuxième volet intéresse les mesures à prendre afin de mieux contrôler les liquidités internes et internationales.

S'agissant de liquidités internes, il importe, au moyen d'une concertation de toutes les autorités intéressées, d'harmoniser la politique des taux d'intérêt. Cette harmonisation devrait, à l'heure actuelle et compte tenu du rythme d'inflation dans les pays intéressés, viser à l'augmentation des taux aux Etats-Unis et à leur réduction en Europe. En outre, les uns et les autres devraient conduire une politique adéquate de régulation des liquidités internes.

Pour ce qui concerne les liquidités internationales, les Banques centrales des Etats membres du Fonds Monétaire International devraient s'engager à ne plus effectuer, directement ou indirectement de placements sur les euro-marchés. Il serait même indiqué que ces placements puissent être progressivement réduits et que les institutions monétaires officielles puissent s'engager à ne plus diversifier la composition de leurs réserves de change.

Enfin, diverses mesures pourraient être envisagées en vue de réduire les liquidités internationales excédentaires. Dans ce but on pourrait prévoir :

- l'émission d'obligations du Gouvernement des Etats-Unis à moyen terme sur le marché des euro-dollars,
- l'imposition, sur un plan mondial, de réserves obligatoires sur les dépôts en Euromonnaies.

Enfin, j'aborde maintenant ce que nous proposons comme troisième volet de ce schéma de réflexion. Il s'agit du contrôle des mouvements de capitaux, celui-ci connaît une très ample application dans la plupart des pays réunis ici. A ce sujet, les suggestions suivantes pourraient être examinées :

- le démantèlement du dispositif de contrôle des sorties de capitaux à long terme aux Etats-Unis pourrait être retardé;
- les obligations de rapatriement des dividendes et des produits exceptionnels des filiales étrangères d'entreprises américaines pourraient être renforcées;
- les transferts vers l'étranger de capitaux à court terme non liés à des transactions courantes pourraient être soumis à autorisation préalable;
- le rapatriement du produit des exportations pourrait être exigé dans un délai déterminé.

Enfin, il y aurait lieu d'envisager une augmentation des taux de l'Interest Equalization Tax et l'adoption de mesures, surtout fiscales, visant à encourager les entrées de capitaux, et en particulier les investissements directs.

Dans ce contexte, il me semble utile, et ceci concerne tous les pays de se demander s'il ne serait pas opportun d'assujettir les sociétés ayant une activité internationale, dans le pays du siège de la société-mère et dans les pays des sièges des filiales, à la déclaration des montants et de la composition de leurs trésoreries et à l'obligation de ne pas modifier sensiblement ni l'une ni l'autre.

Voilà, Monsieur le Président, le résultat de nos réflexions au sein de la Communauté, et au sujet desquelles nous souhaitons que nos partenaires expriment leur opinion.